



SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS

Comité Syndical du 28 juin 2024**Délibération n°34/2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 juin à quatorze heures, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par M. Le Président en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités

Date de convocation : 17 juin 2024.

Membres présents : messieurs Philippe BOUTY, Patrick MARDIKIAN, Michael CANIT, Michel CARTERET, François BONNEAU, François NEBOUT, Jérôme SOURISSEAU, Gérard DESAPHY, Gérard ROY, Mesdames Martine PINVILLE, Mayline VINET, Fabienne GODICHAUD, Hélène GINGAST, Nelly VERGEZ, Stéphanie GARCIA, Zalissa ZOUNGRANA.

Membres absents ou excusés : monsieur Xavier BONNEFONT [Pouvoir à Gérard DESAPHY], Mesdames Charline CLAVEAU [Pouvoir à Patrick MARDIKIAN], Virginie LEBRAUD [Pouvoir à Martine PINVILLE], Caroline COLOMBIER.

Membre consultatif présent : monsieur Alain LEBRET.

Membre consultatif absent : monsieur Andreas KOCH.

Secrétaire de séance : monsieur François NEBOUT.

Nombre de délégués en exercice	20
Présents	16
Pouvoir(s)	3
Absent(s)	4
Votants	19

Objet : Subvention du SMPI Magelis à l'Association Prenez du Relief pour l'année 2024

L'Association « Prenez du Relief » œuvre pour le développement et la diffusion des nouvelles technologies, nouvelles écritures audiovisuelles et cinématographiques liées au relief, la réalité virtuelle (VR), la réalité augmentée (AR), au format vertical et aux applications culturelles de l'Intelligence Artificielle (IA).

Dans ce cadre, l'Association organise du 7 au 13 octobre 2024, à Angoulême, la douzième édition du Festival « Courant 3D », le festival de l'immersion et de l'interactivité.

L'objectif du Festival est de promouvoir et de questionner les nouvelles écritures et les nouvelles technologies immersives et interactives utilisées dans la production audiovisuelle et cinématographique à travers des propositions artistiques innovantes. Parallèlement, il continuera à mettre l'accent sur une réflexion approfondie concernant les implications environnementales des nouvelles pratiques induites.

Ce festival, unique en Europe, a acquis en douze ans une reconnaissance internationale qu'il souhaite maintenir cette année avec l'accueil de partenaires allemands, chinois, indiens, vietnamiens, coréens et japonais, et avec le soutien des Instituts Français respectifs, d'Unifrance et du CNC.

Sur le territoire, l'Association continue de valoriser ses partenariats en matière d'innovation audiovisuelle avec les écoles du Campus de l'Image (LISA, IUT, EMCA, Objectif 3D, CREADOC, et CEPE), la médiathèque Alpha de GrandAngoulême, ainsi que des lycées, des collèges, des MJC et les cinémas du département.

Elle contribue aussi régulièrement aux différentes actions de MAGELIS et notamment l'événement grand public annuel Magelis en Fête.

Un appel à projets graphique pour la création du visuel de l'affiche de l'édition 2024, ainsi que l'Appel à films et expériences et l'Appel à projet stéréoscopique pour le Festival sont en cours. Une nouvelle compétition « Recherche universitaire en nouvelles technologies/nouvelles écritures » est venue s'ajouter aux six autres compétitions (relief – stéréoscopie – 3D, VR, Vertical, A.R., I.A. et VBeat)

En parallèle de l'organisation du Festival, l'Association souhaite élargir son champ de compétences avec l'organisation cette année des journées « Cultures Connectées @ Courant 3D » et l'inauguration d'un marché de la (x)R.

Pour mettre en place ces actions, l'Association se tourne vers le Pôle Image Magelis et sollicite un soutien financier de 16 000 €.

Le budget total prévisionnel pour l'année 2024 est établi à 85 000 €.

Les autres partenaires qui soutiennent l'Association sont (*montants versés pour l'année 2023*) :

Magelis	13 000 €
Conseil Départemental	4 000 €
GrandAngoulême	1 000 €
Région Nouvelle-Aquitaine	3 000 €
Ville d'Angoulême	2 000 €

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- acceptent le principe d'un soutien financier du Pôle Image Magelis à l'association « Prenez du Relief », pour un montant de 13 000 €, au titre de l'année 2024, soit une somme identique à 2023,
- approuvent le principe et les termes de la convention afférente (ci-annexée),
- autorisent monsieur le Président à la signer ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 04 juillet 2024
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 04 juillet 2024
(Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982)

Angoulême, le 04 juillet 2024

Signé: Le Président

Le Président,
Patrick MARDIKIAN

